

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE N° 1

Mardi 14 novembre 2023

Présents :

IEN : Mme Lavergne Catherine, Inspectrice de l'Education Nationale Circonscription de Tulle Vézère

Enseignants : Mme Peschel (classe de PS-MS), Mme Fougeanet (classe de MS-GS), Mme Legleye (classe de GS-CE1), Mme Neuville (classe de CP), M. Clare (classe de CE1 et Direction), Mme Capelli (classe de CE2), Mme Barbereau (classe de CM1), M. Chaumeil (classe de CM1-CM2), Mme Da Costa (Classe ULIS)

Parents d'élèves Titulaires : Mme Bouysse Marion, Mme Clément Nelly, Mme Mons Mélanie, Mme Rougé Virginie, Mme Priem Sarah, M. Blanc Mathieu, M. Miel Xavier

Parents d'élèves Suppléants : Mme Mattmuller Valérie

Représentants de la municipalité : M. Géraudie, Mme Crouzette

DDEN : M. Petitjean Bruno

Excusés : Mme Lamothe Gaëlle, Mme Meilhac Sandrine, Mme Tournier Eila

La séance est ouverte à 18h00.

Ordre du jour :

- Résultats de l'élection des représentants des parents d'élèves pour l'année scolaire 2023 – 2024 et présentation des parents élus (titulaires et suppléants).
- Lecture et approbation du compte-rendu du conseil d'école du 20 juin 2023.
- Lecture et validation du règlement intérieur de l'école pour l'année scolaire 2023 – 2024.
- Effectifs et répartition pédagogique pour l'année scolaire 2023 – 2024.
- Sécurité des locaux, compte-rendu de l'alerte incendie du 22/09/2023 et mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) : exercice d'évacuation des locaux « attentat intrusion » du 26/09/23 et exercice de confinement « risque majeur » du 13/10/23.
- Présentation du dispositif « pHARE » et validation de l'organisation prévue au sein de l'établissement.
- Projets de classe (rencontres sportives USEP, spectacles au Théâtre, projets en lien avec la médiathèque, Ma classe au Cinéma ...) pour l'année scolaire 2023 – 2024.
- Bilan financier de l'association USEP de l'école primaire de Seilhac (Achat des licences USEP) et information sur la mise en place d'une cotisation annuelle de 10 € par élève demandée aux parents pour l'année scolaire 2023 – 2024.
- Questions émanant des représentants des parents d'élèves.

1) Résultats de l'élection des représentants des parents d'élèves pour l'année 2023-2024 et présentation des parents élus.

Comme pour l'année scolaire 2022 – 2023, le vote n'a eu lieu cette année que par correspondance à l'aide du matériel mis à disposition dans le cahier de liaison. **265 électeurs inscrits sur les listes : 174 parents d'élèves ont voté (145 suffrages exprimés). Soit un taux de participation de 65,66%.**

Les élus sont présentés :

Parents d'élèves titulaires : Mme Bouysse Marion, Mme Clément Nelly, Mme Lamothe Gaëlle, Mme Meilhac Sandrine, Mme Mons Mélanie, Mme Rougé Virginie, Mme Priem Sarah, M. Blanc Mathieu, M. Miel Xavier

Parents d'élèves suppléants : Mme Mattmuller Valérie, Mme Tournier Eila

2) Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil d'Ecole du 20 juin 2023

Le compte-rendu du précédent Conseil d'école est approuvé à l'unanimité des membres de droit.

3) Lecture et reconduction pour 2023 - 2024 du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur ne fait l'objet d'aucune modification par rapport à l'année scolaire 2022 – 2023.

Il est mis au vote. Le règlement intérieur pour l'année scolaire 2023 – 2024 est approuvé à l'unanimité des membres de droit.

Il sera à nouveau communiqué à l'ensemble des parents par mail dans les prochains jours.

4) Effectifs et répartition pédagogique pour l'année scolaire 2023 - 2024

Effectifs pour l'année scolaire 2023 - 2024 : 180 élèves

A ce jour 180 élèves sont inscrits à l'école.

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS	Total élèves par Cycle
Maternelle Cycle 1		15									54
			16								
				23							
Elémentaire Cycle 2					18					1	78
						26				4	
							26			3	
Elémentaire Cycle 3								29		1	48
									18		

En janvier 2023, trois élèves de TPS feront leur rentrée dans la classe de Mme Peschel en application de la règle appliquée par la mairie de Seilhac depuis l'année scolaire 2021 - 2022.

A savoir accepter les demandes des familles de Seilhac quant à la scolarisation de leur enfant à la date anniversaire de ses 3 ans, c'est-à-dire pour l'année scolaire 2023 – 2024, les enfants nés entre janvier et juillet 2021. Pour ces trois enfants, l'entrée à l'école se fera dès la reprise des cours le lundi 8 janvier 2024. Les familles seront reçues au cours du mois de novembre pour finaliser l'inscription à l'école. Mme Peschel réunira les parents des nouveaux élèves au début du mois de décembre 2023.

L'école devrait accueillir également trois nouveaux élèves en janvier 2024, une inscription sûre en CE1 et deux en CM1 qui demandent à être confirmées.

Concernant les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2024, la prévision d'inscriptions d'élèves de Petite Section est de 12 élèves pour l'année scolaire 2024 – 2025 (Source : Table annuelle des actes de naissance de la commune de Seilhac du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021).

Effectif prévisionnel pour la rentrée de septembre 2024 : 180 élèves

La prévision tient compte de l'effectif de la classe ULIS qui passera à 12 élèves dès la rentrée 2024. Nous ne connaissons pas encore les niveaux dans lesquels ces trois nouveaux élèves seront inscrits.

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS	Total élèves par Cycle
Maternelle Cycle 1		12									43
			15								
				16							
Elémentaire Cycle 2					23						73
						18				1	
							27			4	
Elémentaire Cycle 3								26		3	61
									31	1	

Compte tenu du faible effectif en cycle 1, 43 élèves de maternelle pour 3 enseignantes, une réflexion est à engager pour repenser la répartition pédagogique pour la rentrée 2024 et ce afin de mieux prendre en compte les effectifs conséquents des classes du CE2 au CM2 représentant 92 élèves (avec les élèves de l'ULIS en inclusion).

5) Sécurité des locaux, compte-rendu de l'alerte incendie et mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

L'**alerte incendie** qui a eu lieu le 22 septembre 2023 s'est bien déroulée.

Un exercice d'évacuation dans le cadre du **PPMS (Risque Attentat – Intrusion)** a été mené le 26 septembre 2023. L'ensemble des élèves s'est réfugié dans le parc en arrière de l'ALSH. L'évacuation s'est bien déroulée.

Un exercice de confinement dans le cadre du **PPMS (Risque naturel ou technologique)** a été réalisé le 13 octobre 2023. Le confinement a été fait au sein des classes de MS et de CE2 au rez-de-chaussée de l'établissement.

Monsieur Clare interpelle une nouvelle fois Monsieur le Maire sur la nécessité de faire évoluer l'accès de l'école en mettant en place un système d'ouverture à distance de la porte, assurant sécurité et confort. Avec l'augmentation des prises en charge extérieures et notamment avec l'arrivée des élèves ULIS depuis la

rentrée 2023, la nécessité d'aller ouvrir la porte à de très nombreuses reprises tout au long de la journée pénalise la pratique de classe de Monsieur Chaumeil.

6) Présentation du dispositif « pHaRe » et validation de l'organisation prévue au sein de l'établissement.

Le directeur explique le principe du dispositif, son déploiement national, le cadrage au niveau départemental et sa mise en œuvre au sein de l'école primaire de Seilhac.

Les parents de l'école ont été destinataires dès la première semaine de septembre 2023 d'un mail d'information sur ce nouveau dispositif généralisé depuis la rentrée 2022.

A l'occasion de ce premier conseil d'école de l'année scolaire 2023 – 2024, Monsieur Clare expose aux parents la mise en œuvre du nouveau protocole académique de traitement des situations de harcèlement.

Dès la rentrée 2022, l'ensemble des écoles se sont engagées dans le dispositif "pHaRe". Ainsi, comme cela a été fait l'an passé, les élèves de l'école primaire de Seilhac seront sensibilisés tout au long de l'année scolaire 2023 - 2024 au travers de séquences d'apprentissage en Éducation Civique et Morale menées par les enseignants et qui amèneront les élèves à élaborer une réflexion personnelle.

La semaine dernière, dans le cadre de la lutte contre le harcèlement scolaire, les élèves de niveau CE2, CM1 et CM2 se sont vus proposés de compléter un questionnaire anonyme visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire. Ce temps banalisé, dont l'organisation pratique était laissée à l'initiative de chaque école, collège et lycée était l'occasion de mettre l'accent sur la prévention et la détection des situations de harcèlement, première condition de protection des élèves victimes.

Monsieur Clare explicite également la démarche de gestion des situations par l'équipe enseignante. Trois référents ont été mis en place au sein de l'école, Mme Pechel pour le Cycle 1, Mme Neuville pour le cycle 2 et M. Clare pour le cycle 3. Le dispositif repose également sur l'expertise de l'équipe de circonscription avec Mme Lavergne, Mme Viguiet et Mme Chassagne.

Les membres du conseil adhèrent à la démarche et valident l'organisation retenue.

7) Projets de classe (rencontres sportives, théâtre, cinéma et projets de classe pour l'année scolaire 2023-2024).

Médiathèque de Seilhac

Périodes 1 à 5 :

- Lecture offerte et prêt d'un livre pour chaque élève une fois par période pour l'ensemble des élèves de l'école : de la maternelle au CM2.

- **En mars 2024 : « Fête du Court métrage »** : pour tous les niveaux de classe avec une projection par cycle.
- **Mai 2024** : vote pour « **Le Prix des Incorruptibles 2024** » auquel participent les classes de cycle 2 (CP, CE1 et CE2) et de cycle 3 (CM1 et CM2). Pour rappel, tout au long de l'année les classes ont lu des albums et des livres de littérature de jeunesse sélectionnés par les Incorruptibles pour l'année scolaire 2022-2023.
- Pour les maternelles : vote pour « **Le prix de l'album jeunesse 2024** ».

Théâtre L'Empreinte de Tulle

Comme chaque année, la communauté d'agglomération de Tulle offre un spectacle à chacune des classes (entrée et transport).

Classes de cycle 3 (CM1 et CM2) :

- **Jeudi 9 novembre 2023** à 14h00 : spectacle « **A vue** » au Théâtre de Tulle.

Classes de cycle 2 (CE1, CE2 et Classe ULIS) :

- **Lundi 11 décembre 2023** à 14h00 : spectacle « **Le soldat et la Ballerine** » au Théâtre de Tulle.

Classes de GS – CE1 et CP :

- **Mardi 13 février 2023** à 14h45 : spectacle « **Le complexe du pingouin** » au théâtre de Tulle.

Cinéma VEO de Tulle : « Ma classe au Cinéma ! »

Classes de cycle PS-MS et MS-GS et GS-CE1 et CP :

- **Vendredi 15 décembre 2023** (matin) film « **L'incroyable Noël de Shaun le mouton** »

Classes de CE1 et CE2 :

- **Lundi 18 décembre 2023** (après-midi) film « **Nina et le secret du hérisson** »

Classes de cycle CM1 et CM1 - CM2 :

- **Lundi 18 décembre 2023** (après-midi) film « **We have a dream** »

Monsieur Clare remercie à cette occasion l'APE de l'école de Seilhac qui participera à la moitié du coût du transport et des entrées.

Séances de natation

- **Séances de natation** au centre aquarécréatif de Tulle **du 9 au 20 octobre 2023** (1 séance par jour chaque après-midi pendant deux semaines) pour les élèves de CE1 et CM1.
- **Séances de natation** au centre aquarécréatif de Tulle **du 20 novembre au 1^{er} décembre 2023** (1 séance par jour chaque après-midi pendant deux semaines) pour les élèves de CP et CM1- CM2.

- **Séances de natation** au centre aquarécréatif de Tulle **du 3 au 14 juin 2024** (1 séance par jour chaque après-midi pendant deux semaines) pour les élèves de GS et CE2.

Rencontres sportives USEP

Périodes 1 et 2 :

- **Initiation au rugby** à Naves : le mardi 3 octobre 2023 (après-midi) pour les élèves de CM1 et CM2
- **Cross USEP de secteur** au lac de Seilhac : initialement prévu le jeudi 16 novembre et reporté au **vendredi 17 novembre 2023** (matin) pour les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

Période 3 :

- **Activités gymniques** pour les élèves de TPS-PS, MS-GS et GS à Lagraulière le **vendredi 19 janvier 2024** (après-midi).
- **Handball** pour les élèves de CM1 et CM1-CM2 au Gymnase de Seilhac en **janvier / février 2024**
- **Escrime** pour les élèves de CE2 en salle de motricité en **janvier / février 2024**

Période 4 :

- **Jeux d'opposition** pour les élèves de MS – GS et GS à Naves le **vendredi 29 mars 2024** (après-midi).
- **Danses traditionnelles** : « Bal » à Tulle courant **mars 2024** pour les élèves des classes de PS-MS, MS-GS, GS-CE1, CP, CE1 et CE2
- **Jeux collectifs / Orientation** au Lac de Seilhac le **jeudi 28 mars 2023** (journée) : CP, CE1 et CE2

Période 5 :

- **Orientation** à Sédières en **mai 2024 pour les classes de CM1 et CM1 - CM2**
- **Rencontre Multi-activités** pour les élèves de PS – MS, MS - GS et GS à Saint-Jal le **vendredi 24 mai 2024** (journée)
- **Rencontre Athlétisme** au stade de Saint-Clément pour les élèves de CP, CE1, CE2 et CM1 le **jeudi 20 juin 2024** (journée)
- **Rencontre Athlétisme** au collège de Seilhac dans le cadre de la liaison CM2 – 6^{ème} (date à déterminer)

« Petits Champions de la Lecture »

Les élèves des classes de CM1 et CM1 - CM2 participeront à l'action « Petit Champion de la Lecture » dans le cadre de la semaine de la Lecture. Tout au long du premier semestre, les élèves s'entraînent à la lecture à voix haute de divers passages des livres étudiés en classe.

Le projet sera finalisé par une lecture en public avec un jury le vendredi 19 janvier 2024. Cet événement devrait être inscrit à l'agenda de la Médiathèque de Seilhac.

Le directeur profite de l'occasion offerte par ce premier conseil d'école pour remercier la mairie qui participe aux sorties culturelles et sportives en finançant une partie des transports tout au long de l'année scolaire. Monsieur Clare attire l'attention du conseil sur la difficulté dans laquelle se trouve l'école quant au financement des transports nécessaires aux diverses sorties exposées ci-dessus. Monsieur Clare rappelle que le budget transport alloué par la Mairie est de 1500 € annuel. Compte tenu du coût croissant des transports, l'école sera très certainement obligée d'opérer des choix. L'association USEP de l'école ne pouvant assumer financièrement le restant des transports.

Monsieur Clare remercie à nouveau l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Seilhac pour leur participation financière aux sorties cinéma du mois de décembre 2023.

8) Bilan financier de l'association USEP

Mme Capelli, trésorière de l'association USEP de l'école primaire de Seilhac dresse le bilan financier en ce début d'année scolaire 2023 – 2024.

L'achat des licences USEP pour l'ensemble des élèves a coûté 939,05 €. Monsieur Clare explique que comme chaque année, les licences sportives sont entièrement financées par l'Association USEP de l'école de Seilhac. Cette année la vente des billets de tombola a rapporté 498 €. L'association a donc engagé 441 € de ses fonds afin de permettre aux élèves de participer à l'ensemble des activités sportives proposées par l'USEP. Sans l'achat des licences, l'école ne pourrait participer à toutes ces rencontres.

Monsieur Clare rappelle que les seules entrées financières de l'association USEP de l'école sont la tombola de début d'année pour laquelle l'école conserve 25 %, et la vente des photos scolaires en fin d'année scolaire pour laquelle l'école garde 35 % du montant des ventes.

En raison des coûts sans cesse croissants du transport, des entrées et ateliers pédagogiques réalisés lors des sorties, l'école se voit dans l'obligation de mettre en place une participation annuelle des familles à hauteur de 10 € afin de maintenir les sorties et activités traditionnellement prévues chaque année. Cette participation des parents avait été évoquée à l'occasion du dernier conseil d'école de l'année 2022 – 2023. La décision de sa mise en œuvre a été reportée à la deuxième période de l'année scolaire afin de ne pas trop solliciter financièrement les parents en ce début d'année scolaire.

Sans cette participation des parents, l'école se verrait dans l'obligation de renoncer à de nombreuses sorties. Des choix ont déjà été opérés en ce début d'année, les classes n'ont pas participé à la rencontre de randonnée organisée par l'USEP. Pour rappel, l'an dernier cette journée avait coûté plus de 1000 € en transport.

Une information sera faite aux parents par courrier et par mail.

10) Questions émanant des représentants des Parents d'Elèves.

Une adresse mail a été créée l'année scolaire dernière afin de recueillir les questions des parents. Les parents ont également diffusé un trombinoscope au début du mois de novembre, ce qui leur permettra d'être mieux identifiés de l'ensemble des parents.

Les questions ci-après ont été transmises par mail aux membres du conseil :

Question 1 :

*« Bonjour,
Serait-il possible de demander si les enseignants prévoient un séjour pour les CM2 qui n'ont jamais pu bénéficier d'un séjour durant toute leur scolarité à l'école de Seilhac ?
Sachant que l'APE va donner plus d'argent cette année car plus de bénéficiaires et qu'elle propose de participer si séjour pour les Cm2.
Merci »*

Monsieur Clare rappelle que la mise en œuvre d'un séjour avec nuitée n'a aucun caractère obligatoire et n'a à s'inscrire dans aucune régularité. Le projet émane de l'enseignant de la classe, il doit s'anticiper au cours de l'année scolaire précédente et s'accompagner d'un acte de candidature auprès des divers organismes organisateurs (ODCV / USEP).

Pour l'année scolaire 2023 – 2024, Monsieur Chaumeil, en poste à l'école pour le remplacement de Mme Bonnier ne souhaite pas s'inscrire dans un tel projet. Il n'y aura donc pas de séjour avec nuitée prévu pour les élèves de CM2. Une sortie plus conséquente à la journée sera programmée en mai ou juin 2024.

Pour l'année scolaire 2024 – 2025, le poste de Mme Bonnier passera au mouvement des enseignants et l'école accueillera un nouveau collègue. Ce sera alors l'occasion de solliciter cet enseignant pour connaître son positionnement à ce sujet.

Question 2 :

*« Bonjour,
Les enfants ont tous les ans de nouveaux cahiers alors que bien souvent, certains ne sont pas remplis en fin d'année. Est ce qu'il ne serait pas envisageable que les cahiers suivent les enfants sur plusieurs niveaux, au moins pour des matières comme l'anglais, les poésies qui sont finalement peu utilisés ?
Cordialement »*

Certains outils de cycle sont transmis de classe en classe, c'est notamment le cas du classeur de « Sciences » en cycle 2 qui suit l'élève du CP au CE2.

Devant le coût croissant des fournitures scolaires, cette remarque de bon sens sera prise en considération en fin d'année scolaire.

Question 3 :

« Qu'est-il prévu pour mettre en sécurité les enfants en cas d'intrusion. Hormis l'évacuation (s'échapper), qu'est-il prévu pour le confinement au cas où l'évacuation est impossible ? »

Le PPMS Risque « attentat / intrusion » prévoit un scénario basé sur le confinement.

Un tel exercice a été mis en œuvre en fin d'année scolaire 2022 – 2023 dans le cadre d'un exercice organisé par la préfecture de la Corrèze.

Comme prévu dans le protocole, les élèves des classes présentes à l'école ont été mis en sécurité dans la salle de motricité de l'école au deuxième étage. Le jour de l'alerte, des classes se trouvaient hors de l'école et participaient à la rencontre Bal traditionnel dans la salle des associations.

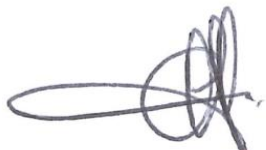
Les collègues ont été prévenus par messagerie WhatsApp et par téléphone directement par le directeur une fois les instructions reçues de la Préfecture.

Le conseil se termine à 20h00

Compte-rendu rédigé par Monsieur Clare, directeur de l'école primaire de Seilhac.

Signatures

Le représentant des parents d'élèves

Mme CLEMENT Nelly


Le Directeur

ECOLE PRIMAIRE DE SEILHAC
AVENUE JEAN VINATIER
10700-SEILHAC
TEL: 05 55 27 00 20


F. Clare